Réponses de Gazifère inc. aux questions de S.É-AQLPA (Engagements)

QUESTION NUMERO 1

Référence : **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4003-2017 Phase 2, Pièce B-0171, GI 19, Doc. 2, PGEÉ, Tableau 3, page 8
Pourquoi n'y-a-t-il pas de coûts évités pour le secteur commercial et institutionnel (CI) ? En audience le 6 novembre 2017, *Gazifère inc.* répond que le titre des colonnes doit être corrigé et porte tant sur le marché résidentiel que CI.

QUESTION NUMERO 2

Référence : **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4003-2017 Phase 2, Pièce B-0171, GI 19, Doc. 2, PGEÉ, Programme abaissement de la température, page 18, colonne «Projections 2017».

a) Étrangement, le nombre de participants de 280 n'a pas d'impact sur les bénéfices totaux –durée de vie qui demeurent à 47 772 $? Est-ce une erreur ? En audience le 6 novembre 2017, *Gazifère inc.* prend l'engagement 1.

Réponse 2 a) :

Les « bénéfices gaz » et les « bénéfices totaux – durée de vie » de la colonne « projections 2017 » devraient se lire à 17 553 $.

b) Le TNT ratio se détériore entre 2017 et 2018 (de 0,81 à 0,51) alors que le TCTR s'améliore (de 17 553$ à 18 008$). Est-ce cohérent ? En audience le 6 novembre 2017, *Gazifère inc.* prend l'engagement 2.

Réponse 2 b) :

Le TNT ratio des projections 2017 devrait se lire à 0,47.

QUESTION NUMERO 3

Référence : **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4003-2017 Phase 2, Pièce B-0171, GI 19, Doc. 2, PGEÉ, Page 21, dans le tableau Calcul des économies unitaires (suite). Nous vous suggérons que l'unité dans l'équation suivante «Conv : Facteur de conversion de Wh à m3 = 10 361,1 m3/Wh» devrait plutôt se lire 10 361,1 Wh/m³. En audience le 6 novembre 2017, *Gazifère inc.* prend l'engagement 3.

Réponse 3 :

Le facteur de conversion devrait en effet se lire 10 361,1 Wh/m3.

QUESTION NUMERO 4

Référence : **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4003-2017 Phase 2, Pièce B-0171, GI 19, Doc. 2, PGEÉ, Page 21, iii Abaissement de la température de consigne.
L'équation Gain unitaire ne présente pas un nombre pair de parenthèses :

$$Gain\ unitaire_{abaissement} = \frac{\left((T_i - T_{froid}) * Conso_{base} - (T_f - T_{froid}) * Conso_{base} * (1 + eau_{douche} * Conso_{impact}\right) \times Cp \times 365}{35\,915 \times F\acute{E}}$$

Pourriez-vous corriger l'équation ? En audience le 6 novembre 2017, *Gazifère inc.* prend l'engagement 4.

Réponse 4 :

L'équation est corrigée comme suit:

$$Gain\ unitaire_{abaissement} = \frac{\left((T_i - T_{froid}) * Conso_{base} - (T_f - T_{froid}) * Conso_{base} * (1 + eau_{douche} * Conso_{impact})\right) \times Cp \times 365}{35\,915 \times F\acute{E}}$$

QUESTION NUMERO 5

Référence : **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4003-2017 Phase 2, Pièce B-0171, GI 19, Doc. 2, PGEÉ, Économologis Volet 2, tableau page 24. Veuillez confirmer que le TNT de la projection 2017 est de – 1759 $ et non pas de +1759 $.

Réponse 5 :

Le TNT de la projection 2017 devrait se lire à -1 759 $. Conséquemment, le TCTR+TNT s'élève à -1 371 $.

QUESTION NUMERO 6

Référence : **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4003-2017 Phase 2, Pièce B-0171, GI 19, Doc. 2, PGEÉ, Chaudières à condensation, page 38, les bénéfices totaux durée de vie passent de 193 502 m³ en 2016 à 214 563 m³ en 2017 alors que le nombre de chaudières de moins de 300kBTU/heure passe de 14 à 3 et celui des plus grosses chaudières à condensation passe de 11 à 10. Est-ce une erreur ou un changement de paramètres ?

Réponse 6 :

Les résultats 2016 sont basés sur les chaudières installées à travers le programme en 2016, qui ont une capacité moyenne plus faible que la capacité moyenne observée depuis 2013. Pour les projections 2017, c'est la capacité moyenne des chaudières installées entre 2013 et 2016 qui a été utilisée. Ainsi, malgré le nombre plus faible de chaudières à condensation prévues en 2017 qu'en 2016, les économies attendues sont plus élevées.

QUESTION NUMERO 7

Référence : **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4003-2017 Phase 2, Pièce B-0171, GI 19, Doc. 2, PGEÉ, Unité de chauffage à infrarouge, page 46. Le coût incrémental de ce programme est de 483$, le participant en paie 220$, l'aide financière est de 200 $. Qui défraie le 60$ restant ?

Réponse 7 :

Le montant de 483 $ représente le coût incrémental avec taxes, alors que le cas-type devrait présenter le coût incrémental sans taxes, qui est de 420 $. À noter qu'il s'agit d'une erreur de typographie qui n'affecte pas les calculs (les paramètres corrects sont utilisés dans les calculs).

QUESTION NUMERO 8

Référence : **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4003-2017 Phase 2, Pièce B-0171, GI 19, Doc. 2, PGEÉ, Nouveau- COMBO- Hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation, page 62.

a) Le coût incrémental de ce programme est de 29 353$, le participant contribue 12 416 $, l'aide financière est de 10 347 $. Il manque 6 590$. D'où viennent-ils ?

Réponse 8 a) :

Le montant de 29 353 $ représente le coût incrémental avec taxes, alors que le cas-type devrait présenter le coût incrémental sans taxes, qui est de 25 530 $. La contribution du participant est elle aussi erronée, et devrait se lire 15 183 $. À noter qu'il s'agit d'erreurs de typographie qui n'affectent pas les calculs (les paramètres corrects sont utilisés dans les calculs).

b) Dans le même tableau, les coûts évités sont-ils de 0,2792 $/m³ ou de 0,2171 $/m³? Les calculs des bénéfices gaziers semblent reposer sur ce dernier prix même s'il n'est pas présent dans le tableau.

Réponse 8 b) :

Les coûts évités utilisés sont de 0,2171 $/m³.